



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'annulation

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-24934>

Département(s) de publication : **59**

Annonce n° **26-24934**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-24628

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : FRANCE TRAVAIL HAUTS-DE-FRANCE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 13000548112007

Ville : VILLENEUVE D'ASCQ

Code postal : 59650

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 59

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de services de restauration du midi pour les stagiaires de l'Académie inter-régionale Nord-Est de France Travail

Code CPV principal - Descripteur principal : 55000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La consultation vise à la conclusion d'un marché ayant pour objet l'achat par France Travail Hauts-de-France de services de restauration du midi à destination des stagiaires de l'Académie inter-régionale Nord-Est. Passé selon une procédure adaptée selon des modalités librement définies par l'acheteur, le marché prend la forme d'un accord-cadre exécuté par émission de commandes, conclu avec un ou plusieurs Titulaires, sans minimum et avec un maximum défini en quantités pour la première période contractuelle d'exécution du marché.

Critères d'attribution : Le marchés à conclure dans le cadre de la consultation est attribué, le cas échéant après conduite des négociations dans les conditions prévues à l'article VI.2.2 du présent Règlement, aux candidats ayant, sous réserve de la recevabilité de leur offre, présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, jugée telle sur la base des critères pondérés d'attribution ci-après énumérés : Restauration du midi : 50% pour le prix, apprécié sur la base du Bordereau des Prix (BP) 50% pour la valeur technique, appréciée sur la base de : o 45% pour les modalités proposées relatives à la restauration du midi o 05% pour les mesures prises en faveur du développement durable Sans préjudice des dispositions de l'article IV.2 du présent Règlement, chaque sous-critère pondéré de

jugement des offres est apprécié sur la base des éléments fournis par le candidat dans la fiche ou rubrique correspondante du cadre de réponse joint au dossier de la présente consultation.

Section 4 - Motif de l'annulation

Publication BOAMP et JOUE

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/03/2026